

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

(SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1850.)

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,**

POUR L'EXERCICE 1851.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Les crédits alloués au Budget de 1850 s'élèvent à la somme	
de . . . . . fr.	5,977,313 33
Ceux demandés pour l'exercice 1851 montent à . . . . .	5,912,115 53
	<hr/>
Différence en moins au Budget de 1851 . . . . . fr.	65,200 »
	<hr/>

Les deux premiers chapitres n'offrent aucun changement.

L'art. 8 du chap. III a été diminué de 4,000 francs. Cette diminution porte sur les frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique.

Le chap. IV ne présente aucun changement.

L'allocation de 66,000 francs portée au chap. V du Budget de 1850, pour la restauration du palais de Liège, disparaît du projet pour 1851.

Les chapitres VI, VII, VIII, IX, X et XI ne présentent aucune modification. L'allocation de 95,000 francs votée pour 1850, à titre de dotation pour les légion-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

naires et les décorés de la Croix de Fer, est portée à 100,000 francs; le chap. XII du projet de Budget pour 1851 est donc augmenté de 5,000 francs.

Le chap. XIII (*Agriculture*) n'offre qu'un transfert de l'art. 53, concernant les indemnités pour bestiaux abattus; l'on déduit une somme de 7,000 francs, résultant d'économies introduites dans ce service; une économie de 10,000 francs est réalisée de même sur l'art. 54, service vétérinaire. Ces deux sommes réunies, soit 17,000 francs, sont reportées à l'art. 56, pour être employées aux encouragements divers accordés à l'agriculture, pour lesquels le crédit actuel est insuffisant.

L'allocation de 150,000 francs pour l'industrie linière est réduite à 140,000 francs; il y a donc une diminution de 10,000 francs à l'art. 62 du chap. XIV.

Une somme de 1,800 francs est transférée de l'art. 65 à l'art. 64; elle est destinée à payer le traitement du secrétaire du directeur du Musée de l'industrie; cet employé, chargé de traduire les articles à insérer au *Bulletin du Musée*, a reçu jusqu'ici un salaire prélevé sur l'allocation du matériel; il est plus régulier de reporter la somme qu'il reçoit de ce chef sur l'allocation du personnel.

Le chap. XV concerne les allocations pour l'enseignement supérieur.

Le crédit des jurys d'examen, qui était de 62,000 francs au Budget de 1850, est réduit à 50,000 francs pour l'année 1851. Cette réduction est la conséquence de la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur.

## CHAPITRE XVI. — ENSEIGNEMENT MOYEN.

L'allocation de l'art. 72 est augmentée de 7,000 francs. Cette somme est destinée aux écoles commerciales et industrielles de Braine-le-Comte, de St-Hubert et de Spa; elle ne constitue pas une augmentation au Budget, attendu qu'elle est transférée de l'art. 76, qui concerne l'instruction primaire.

## CHAPITRE XVII. — INSTRUCTION PRIMAIRE.

De l'art. 76, comme il est dit ci-dessus, l'on transfert à l'art. 72 la somme de 7,000 francs.

L'on a porté en tête du chap. XVII le crédit pour le personnel des écoles normales, il se trouve placé immédiatement après celui de l'inspection civile. La somme de 140,000 francs, votée pour le matériel des écoles normales et pour les écoles primaires supérieures, formait, au Budget de 1850, un article spécial; elle est portée au Budget de 1851 sous le litt. B de l'art. 76.

## CHAPITRE XVIII. — LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation de 60,000 francs, portée à l'art. 78, est augmentée de 600 francs. Cette somme est spécialement destinée à allouer, à titre de supplément de pension, un subside annuel à M<sup>me</sup> veuve Weustenraed.

Une somme de 1,000 francs est transférée de l'art. 85 à l'art. 86, c'est-à-dire, du personnel au matériel du Musée d'histoire naturelle. Cette somme était insuffisante pour rétribuer convenablement un préparateur permanent pour l'anatomie comparée; étant jointe au matériel, elle sera utilement employée à faire préparer les pièces anatomiques les plus nécessaires au Musée.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XIX. — BEAUX-ARTS.

L'art. 94 est augmenté de la somme de 5,500 francs, qui se divise comme suit :

1° Pour le Musée populaire de Belgique . . . . .	fr. 3,000	»
2° Augmentation de crédit pour les pensions des lauréats des grands concours . . . . .	2,500	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr. 5,500	»
	<hr/>	

L'art. 95, pour l'Académie d'Anvers, est augmenté d'une somme de 2,500 francs, pour la formation des bases d'un Musée moderne.

On demande en plus une somme de 1,000 francs pour porter à 20,000 francs la dotation du conservatoire de musique de Liège.

Une allocation de 5,000 francs est portée au Budget de 1851 pour les frais généraux relatifs au monument à ériger en commémoration du Congrès national.

Un crédit extraordinaire de 20,000 francs est demandé pour les dépenses occasionnées par l'exposition nationale des beaux-arts. Cette allocation forme l'art. 108.

## CHAPITRE XX. — SERVICE DE SANTÉ ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Une somme de 4,200 francs est demandée pour les frais du conseil supérieur d'hygiène publique.

Les autres chapitres du Budget ne présentent aucune modification.



PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de *cinq millions neuf cent douze mille cent treize francs trente-trois centimes* (fr. 5,912,113 35 c<sup>t</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1850.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**CH. ROGIER.**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## BUGDET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	192,050	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meub- les, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .	50,000	"	240,550
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires. . . . .	3,500	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000	"	
6	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves .	5,000	"	18,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse .	7,000	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Personnel. — Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. — Jetons de présence et frais de bu- reau . . . . .	6,000	"	
9	Matériel. — Frais de publication des travaux du bureau de statis- tique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales. . . . .	8,000	"	14,000
A REPORTER. . . . . fr.		278,550	"	278,550

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	278,550 "	"	278,550 "
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>			
	<i>Province d'Anvers.</i>			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service. . . . .	41,000 "	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	18,500 "	"	
	<i>Province de Brabant.</i>			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service. . . . .	49,575 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	18,700 "	"	
	<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service. . . . .	41,500 "	"	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	19,250 "	"	
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service. . . . .	45,000 "	"	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	18,500 "	5,000 "	
	<i>Province de Hainaut.</i>			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
23	Traitement des employés et gens de service. . . . .	52,840 "	"	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	18,950 "	"	881,682 "
	<i>Province de Liège.</i>			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service. . . . .	43,800 "	"	
27	Frais de route, frais de loyer, matériel et dépenses imprévues. . . . .	18,690 "	5,800 "	
	<i>Province de Limbourg.</i>			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service. . . . .	33,000 "	"	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	14,997 "	"	
	<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
32	Traitement des employés et gens de service. . . . .	51,800 "	"	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	15,200 "	"	
	<i>Province de Namur.</i>			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	57,700 "	"	
35	Traitement des employés et gens de service. . . . .	38,000 "	"	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. . . . .	14,700 "	"	
	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>1,149,432 "</b>	<b>10,800 "</b>	<b>1,160,232 "</b>

## POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	1,149,452 "	10,800 "	1,160,252 "
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement. . . . .	166,800 "	"	971,000 "
38	Émoluments pour frais de bureau. . . . .	81,200 "	"	
39	Frais de route et de tournées . . . . .	22,500 "	"	
40	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845 . . . . .	300 "	"	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	POIDS ET MESURES.			
41	Traitement des vérificateurs et aspirants vérificateurs des poids et mesures . . . . .	53,400 "	"	75,400 "
42 <sup>a.</sup>	Frais de bureau . . . . . 6,150 "	18,000 "	"	
42 <sup>b.</sup>	— de tournées . . . . . 11,850 "			
45	Matériel . . . . .	2,000 "	"	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	VOIRIE VICINALE.			
44	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. . .	500,000 "	"	500,000 "
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	MILICE.			
45	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires. . . . .	63,000 "	"	64,600 "
46	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'in- scription . . . . .	1,600 "	"	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	GARDE CIVIQUE.			
47	Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique. — Frais de tournées . . . . .	6,885 "	"	20,000 "
48	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, etc.	13,115 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	1,878,432 "	10,800 "	1,889,232 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	1,878,452 "	10,800 "	1,889,252 "
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	<b>FÊTES NATIONALES.</b>			
49	Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	50,000 "	"	50,000 "
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	<b>RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.</b>			
50	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. . . . .	7,000 "	"	7,000 "
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
	<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>			
51	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de Fer peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins . . . . .	100,000 "	"	122,000 "
52	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles . . . . .	"	22,000 "	
	<b>CHAPITRE XIII.</b>			
	<b>AGRICULTURE.</b>			
55	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . .	150,000 "	"	783,500 "
54	Service vétérinaire . . . . .	50,000 "	"	
55	Traitement et indemnités du personnel du haras . . . . .	40,000 "	"	
56	Matériel du haras et achat d'étalons. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture. — Inspection agricole et encouragements à l'agriculture . . . . .	581,800 "	"	
57	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service . . . . .	55,800 "	"	
58	Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire . . . . .	72,700 "	"	
59	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles. . . . .	24,000 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	2,798,752 "	52,800 "	2,851,552 "

## POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	2,798,752 .	32,800 .	2,831,552 .
	<b>CHAPITRE XIV.</b>			
	<b>INDUSTRIE.</b>			
60	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie . . . . .	7,600 .	"	
61	Encouragements à l'industrie . . . . .	35,000 .	"	
62	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. . . . .	"	140,000 .	
63	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 23 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevet; frais de bureau. . . . .	12,700 .	"	221,500 .
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
64	Traitement du personnel . . . . .	16,748 .	"	
65	Matériel et frais divers . . . . .	11,252 .	"	
	<b>CHAPITRE XV.</b>			
	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>			
	<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>			
66	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . . .	505,000 .	"	
67	Bourses. — Matériel des universités. — Frais de l'enseignement normal près la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège et près la faculté des sciences de l'université de Gand. . . . .	106,800 .	"	651,800 .
68	Frais du jury d'examen pour les grades académiques . . . . .	50,000 .	"	
69	Dépenses du concours universitaire . . . . .	10,000 .	"	
	<b>CHAPITRE XVI.</b>			
	<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>			
70	Traitement de l'inspecteur des athénées et collèges . . . . .	5,000 .	"	
71	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athénées et collèges; partie des dépenses de concours de l'enseignement moyen . . . . .	5,000 .	"	
72	Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux écoles industrielles et commerciales autres que les écoles de manufactures, ateliers d'apprentissage, etc. . . . .	275,000 .	"	288,000 .
73	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	5,000 .	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	3,810,852 .	172,800 .	3,992,652 .

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,810,852 -	172,800 -	5,992,652 -
	<b>CHAPITRE XVII.</b>			
	<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>			
74	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel . . . . .	54,000 -	"	
75	Écoles normales de l'État à Lierre et à Nivelles. — Personnel . . . . .	60,000 -	"	
76	Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration. — Matériel et dépenses des écoles normales de l'État. — Ecoles normales adoptées. — Écoles primaires supérieures. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, construction, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisses de prévoyance; souscriptions à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux; écoles d'adultes, etc. . . . .	1,105,751 35	"	1,215,751 35
77	Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveuglés. . . . .	16,000 -	"	
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>			
	<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>			
78	Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> . — Publication des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique. . . . .	50,000 -	10,600 -	
79	Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire. — Personnel . . . . .	3,000 -	"	
80	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique . . . . .	40,000 -	"	
81	Observatoire royal. — Personnel. . . . .	14,840 -	"	
82	Id. — Matériel et acquisitions. . . . .	7,160 -	"	
83	Bibliothèque royale. — Personnel. . . . .	26,680 -	"	
84	Id. — Matériel et acquisitions. . . . .	55,320 -	"	
85	Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel. . . . .	8,600 -	"	
86	Id. — Matériel et acquisitions . . . . .	7,000 -	"	255.350 -
87	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i> . . . . .	"	4,000 -	
88	Archives du royaume. — Personnel . . . . .	25,750 -	"	
89	Id. — Matériel . . . . .	2,600 -	"	
90	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . . . . .	4,000 -	"	
91	Archives de l'État dans les provinces. — Personnel . . . . .	10,800 -	"	
92	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrements de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale . . . . .	4,000 -	"	
93	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	5,000 -	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	5,274,513 35	187,400 -	5,461,713 35

## POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,274,515 55	187,400 "	5,461,715 55
	<b>CHAPITRE XIX.</b>			
	<b>BEAUX-ARTS.</b>			
94	Encouragements, souscriptions, achats. — Publication du <i>Musée populaire de Belgique</i> . — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats.	115,000 "	12,000 "	
95	Académie royale d'Anvers . . . . .	27,500 "	"	
96	Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .	45,000 "	"	
97	Id. id. de Liège . . . . .	29,000 "	"	
98	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel. . . . .	5,100 "	"	
99	Id. id. — Matériel et acquisitions.	15,900 "	"	
100	Id. d'armures et d'antiquités. — Personnel. . . . .	3,800 "	"	
101	Id. id. — Matériel et acquisitions.	7,200 "	"	
102	Entretien du monument de la Place des Martyrs, des jardins et des arbustes. — Salaire des gardiens . . . . .	2,000 "	"	520,500 "
103	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables. . . . .	10,000 "	"	
104	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. . . . .	50,000 "	"	
105	Commission royale des monuments. — Personnel . . . . .	1,400 "	"	
106	Id. id. — Matériel. — Frais de déplacement . . . . .	4,600 "	"	
107	Monument à ériger en commémoration du Congrès national . . . . .	"	5,000 "	
108	Exposition nationale des beaux-arts . . . . .	"	20,000 "	
	<b>CHAPITRE XX.</b>			
	<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>			
109	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies. . . . .	59,500 "	"	
110	Encouragement à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues. . . . .	26,500 "	"	90,000 "
111	Académie royale de médecine . . . . .	20,600 "	"	
112	Conseil supérieur d'hygiène publique. — Jetons de présence et frais de bureau . . . . .	4,200 "	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	5,647,815 55	224,400 "	5,872,215 55

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,647,815 53	224,400 »	5,872,215 53
	<b>CHAPITRE XXI.</b>			
	EAUX DE SPA.			
113	Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa. . . . .	20,000 »	»	20,000 »
	<b>CHAPITRE XXII.</b>			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
114	Traitements temporaires de disponibilité. . . . .	»	10,000 »	10,000 »
	<b>CHAPITRE XXIII.</b>			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
115	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	9,900 »	»	9,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	5,677,715 53	254,400 »	5,912,115 53

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 27 février 1850.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**CH. ROGIER.**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**



(13)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,**

**POUR L'EXERCICE 1851.**

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre. . . . .
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service (93 agents) . . . . .
<i>Matériel.</i>		
3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
6	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves. . . . .
7	»	Secours à d'anciens employés ou à leurs veuves qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale. . . . . 5,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire. . . . . 1,000 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales . . . . . 2,000 »
9	»	Frais de publication des travaux de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; acquisition de documents et d'ouvrages pour la commission centrale et pour les commissions provinciales . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
192,050	»	192,050	192,050	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
246,550	»	246,550	246,550	»	»	
6,000	»	(a) 6,000	6,000	»	»	a) Le tableau détaillé des fonctionnaires admis à la pension, depuis le 29 décembre 1848 jusqu'au 13 décembre 1849, est joint au Bud- get. Il forme l'annexe n° 1.
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
6,000	»	6,000	(b) 7,000	»	1,000	b) Ce crédit a pu être réduit de 1,000 francs.
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
14,000	»	14,000	15,000	»	1,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .
11	»	Traitement des employés et gens de service (29 agents). . . . .
	a.	Frais de route et de séjour . . . . . 1,500 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. . . . . »
12	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. . . . . 15,800 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
15	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .
14	»	Traitement des employés et gens de service (36 agents). . . . .
	a.	Frais de route et de séjour. . . . . 4,700 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. . . . . »
15	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 16,000 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .
17	»	Traitement des employés et gens de service (31 agents). . . . .
	a.	Frais de route et de séjour . . . . . 1,750 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. . . . . »
18	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 16,500 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
A. REPORTER. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
18,300	»	18,300	18,300	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
49,575	»	49,575	49,575	»	»	
18,700	»	18,700	18,700	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
41,300	»	41,300	41,300	»	»	
19,250	»	19,250	19,250	»	»	
301,225	»	301,225	301,225	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
19	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .	
20	»	Traitement des employés et gens de service (39 agents) . . . . .	
	a.	Frais de route et de séjour . . . . .	4,500 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. . . . .	»
21	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	16,000 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000 »
<i>Province de Hainaut.</i>			
22	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .	
23	»	Traitement des employés et gens de service (33 agents). . . . .	
	a.	Frais de route et de séjour . . . . .	2,000 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. . . . .	»
24	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	15,930 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000 »
<i>Province de Liège.</i>			
25	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .	
26	»	Traitement des employés et gens de service (39 agents). . . . .	
	a.	Frais de route et de séjour . . . . .	1,690 »
	b.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et du bâtiment où sont provisoirement placés les bureaux du Gouvernement provincial . . . . .	5,800 »
27	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	16,000 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000 »
			A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
301,225	»	301,225	301,225	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
18,500	5,000	23,500	23,300	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
52,840	»	52,840	52,840	»	»	
18,930	»	18,930	18,930	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
43,800	»	43,800	43,800	»	»	
18,690	5,800	24,490	24,490	»	»	
612,085	10,800	622,885	622,885	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .	
29	»	Traitement des employés et gens de service (27 agents). . . . .	
	a.	Frais de route et de séjour . . . . .	1,297 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux . . . . .	»
30	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	12,700 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000 »
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .	
32	»	Traitement des employés et gens de service (23 agents). . . . .	
	a.	Frais de route et de séjour. . . . .	1,200 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux . . . . .	»
33	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	13,000 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000 »
<i>Province de Namur.</i>			
34	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents) . . . . .	
35	»	Traitement des employés et gens de service (33 agents). . . . .	
	a.	Frais de route et de séjour . . . . .	2,000 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. . . . .	»
36	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	11,700 »
	d.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000 »
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV.</b> . . . . .			<b>fr.</b>

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
612,085	10,800	622,885	622,885	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
33,000	»	33,000	33,000	»	»	
14,997	»	14,997	14,997	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
31,800	»	31,800	31,800	»	»	
15,200	»	15,200	15,200	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
14,700	»	14,700	14,700	»	»	
870,882	10,800	881,682	881,682	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<i>Construction et réparation d'hôtels provinciaux.</i>
»	»	Moitié du dernier tiers d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du palais de Liège.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement (35 agents) . . . . .
38	»	Émoluments pour frais de bureau . . . . .
39	»	Frais de route et de tournées . . . . .
40	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1843. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		POIDS ET MESURES.
41	{	a. Traitement des vérificateurs (25 agents) . . . . . 52,200 »
	{	b. — des aspirants vérificateurs (2 agents). . . . . 1,200 »
42	{	a. Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures . . . . . 6,150 »
	{	b. Frais de tournées — — . . . . . 11,850 »
43	»	Matériel pour les poids et mesures . . . . . 2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	»	(a) 66,000	»	66,000	a) Ce crédit ne figure plus au Budget de 1851.
166,800	»	166,800	166,800	»	»	
81,200	»	81,200	81,200	»	»	
22,500	»	22,500	22,500	»	»	
500	»	500	500	»	»	
271,000	»	271,000	271,000	»	»	
53,400	»	53,400	53,400	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
73,400	»	73,400	73,400	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>VOIRIE VICINALE.</b>		
44	»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>MILICE.</b>		
45	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfrac- taires. . . . .
46	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>GARDE CIVIQUE.</b>		
47	»	Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique. — Frais de tournées . . . . .
48	»	Achat, entretien et réparations des armes et d'objets d'équipement, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>FÊTES NATIONALES.</b>		
49	»	Frais de célébration des fêtes nationales . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.</b>		
50	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
63,000	»	63,000	63,000	»	»	
1,600	»	1,600	1,600	»	»	
64,600	»	64,600	64,600	»	»	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	
13,115	»	13,115	13,115	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
51	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins. . . . .
52	»	Subsidés au fonds spécial des blessés de septembre . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
AGRICULTURE.		
53	»	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . .
54	»	Service vétérinaire . . . . .
55	»	Traitement et indemnités du personnel du haras (41 agents) . . . . .
	a.	1° Matériel du haras de l'État. . . . . 62,000
		2° Achat d'étalons . . . . . 60,000 } 122,000 »
	b.	Exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race chevaline . . . . . 20,000 »
	c.	Amélioration de la race bovine, ovine et porcine. — Exécution des règlements provinciaux sur la matière. . . . . 35,500 »
	d.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . . 28,500 »
56	e.	Concours et expositions. — Subsidés et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles . . . . . 48,500 »
	f.	Industrie séricicole. . . . . 6,000 »
	g.	Bibliothèques rurales . . . . . 7,000 »
	h.	Encouragements et subsidés à l'enseignement professionnel de l'agriculture, de l'horticulture, etc. . . . . 94,500 »
	i.	Achat et distribution de graines, d'instruments aratoires nouveaux, dépenses diverses . . . . . 20,000 »
57	»	Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école vétérinaire et d'agriculture de l'État (25 agents) . . . . .
	a.	Matériel de l'école vétérinaire et du jury vétérinaire . . . . . 68,700 »
58	b.	Jury vétérinaire . . . . . 4,000 »
59	»	Subsidé à la société royale d'horticulture de Bruxelles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000	»	100,000	93,000	(a) 5,000	»	a) La somme de 93,000 francs, allouée au Budget de 1849, était au-dessous des besoins réels. L'augmentation demandée pour 1851 mettra le Gouvernement à même de payer régulièrement les personnes admises à la pension de 100 francs et de faire droit à quelques demandes nouvelles qui sont parfaitement justifiées.
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
100,000	22,000	122,000	117,000	5,000	»	
150,000	»	150,000	157,000	»	7,000	
50,000	»	50,000	60,000	»	10,000	
49,000	»	49,000	49,000	»	»	
381,800	»	381,800	364,800	(b) 17,000	»	b) Une économie de 17,000 francs peut être opérée sur les articles 53 et 54, relatifs au service vétérinaire et aux indemnités pour bestiaux abattus. Cette économie sera employée aux encouragements divers accordés à l'agriculture, pour lesquels le crédit est insuffisant. On a, par conséquent, augmenté de pareille somme l'art. 56.
55,800	»	55,800	55,800	»	»	
72,700	»	72,700	72,700	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
783,300	»	783,300	783,300	17,000	17,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
60	»	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie (4 agents) . . . . .
61	»	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc. . . . .
62	»	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. . . . .
63	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publications de brevets; frais de bureau . . . . .
64	»	Traitement du personnel du Musée de l'industrie (11 agents) . . . . .
	a.	Frais de bureau de la commission administrative. . . . . fr. 4,350 »
	b.	Achats d'instruments et de machines; collection d'échantillons; achat de livres et reliures . . . . . 3,000 »
65	c.	Frais de publication et d'impression du <i>Bulletin du Musée</i> . . . . . 4,000 »
	d.	Laboratoire de chimie; atelier du mécanicien et du dessinateur; frais de l'exposition permanente . . . . . 4,700 »
	e.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . . 4,202 »
TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XV.</b>		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
66	»	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État (141 agents) . . . . .
	a.	Bourses . . . . . 56,000 »
67	b.	Matériel des universités . . . . . 65,800 »
	c.	Enseignement normal organisé près la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, et près la faculté des sciences de l'université de Gand ( <i>Bourses</i> ). . . . . 5,000 »
68	»	Frais du jury d'examen pour les grades académiques . . . . .
69	»	Dépenses du concours universitaire . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
7,600	»	7,600	7,600	»	»	
33,000	»	33,000	33,000	»	»	
»	140,000	140,000	130,000	»	(a) 10,000	a) Ce crédit a paru susceptible d'une réduction de 10,000 francs.
12,700	»	12,700	12,700	»	»	
16,748	»	16,748	14,948	(b) 1,800	»	b) Cette somme a été transférée de l'art. 63 à l'art. 64, et forme le traitement du secrétaire du directeur du Musée de l'industrie. Cet employé, chargé de traduire les articles destinés à être insérés dans le <i>Bulletin du Musée</i> , était payé sur les fonds du matériel; il paraît convenable de transférer son traitement au crédit du personnel.
11,252	»	11,252	13,052	»	(b) 1,800	
81,500	140,000	221,500	231,300	1,800	11,800	
DIMINUTION . . . . .				10,000		
503,000	»	503,000	503,000	»	»	
106,800	»	106,800	106,800	»	»	
30,000	»	30,000	62,000	»	(c) 32,000	c) Cette différence, en moins, est la conséquence de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur; la somme proposée doit pourvoir aux objets suivants : 1° Loyer, entretien et contributions de l'hôtel des jurys d'examen; 2° Indemnités des huissiers des divers jurys; 3° Matériel des jurys, y compris l'achat de drogues et médicaments pour servir à l'examen pratique des aspirants au grade de pharmacien; 4° Frais de route et de séjour des membres des jurys d'examen.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
631,800	»	651,800	683,800	»	32,000	
DIMINUTION . . . . .				32,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVI.</b>		
ENSEIGNEMENT MOYEN <i>a</i> ).		
70	»	Traitement de l'inspecteur des athénées et des collèges . . . . .
71	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athénées et des collèges. — Partie des dépenses du concours de l'enseignement moyen . . . . .
72	<i>a.</i>	Subsides annuels aux athénées et aux collèges et partie des frais du concours de l'enseignement moyen . . . . . (b 196,500 »
	<i>b.</i>	Subsides annuels aux écoles industrielles et commerciales, autres que les écoles des manufactures et ateliers d'apprentissage . . . . . (b 76,500 »
73	»	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XVII.</b>		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
74	»	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent (Personnel) (11 agents) . . . . .
75	»	Écoles normales de l'État à Lierre et à Nivelles (Personnel) (58 agents). . . . .
	<i>a.</i>	Autres dépenses de l'inspection; frais d'administration; commission centrale . . . 69,000 »
	<i>b.</i>	Matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures ( <i>d.</i> 140,000 »
	<i>c.</i>	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes . . . . . ( <i>e.</i> 698,731 35
	<i>d.</i>	Matériel. — Construction, réparation et ameublement de maisons d'école . . . 75,000 »
76	<i>e.</i>	Encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces). Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisses de prévoyance; souscriptions à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole, etc. 98,000 »
	<i>f.</i>	Subsides à des établissements spéciaux. (Salles d'asile et écoles d'adultes). . . . 25,000 »
»	»	Matériel et dépenses des écoles normales de l'État, autres que les traitements. — Écoles normales adoptées. — Écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
77	»	<i>Sourds-muets et aveugles.</i> — Subsides à donner pour l'enseignement . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	<p>a) On se réserve de demander ultérieurement les crédits supplémentaires que l'adoption de la loi sur l'enseignement moyen rendrait nécessaires.</p> <p>b) Voir l'annexe n° 2.</p> <p>c) Cette somme représente les subsides alloués aux écoles commerciales et industrielles de Braine-le-Comte et de St-Hubert, et le subside supplémentaire accordé à l'école de Spa; elle a été transférée de l'art. 76, il n'y a donc qu'une augmentation apparente.</p>	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»		
275,000 »	»	275,000 »	266,000 »	c) 7,000 »	»		
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»		
288,000 »	»	288,000 »	281,000 »	7,000 »	»		
AUGMENTATION. . . . . fr.				7,000 »			
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	<p>d) Ce crédit formait l'art. 78 du Budget de 1850. On a cru utile de placer l'un à la suite de l'autre, les deux articles concernant le personnel de l'inspection et celui des écoles normales de l'Etat, et de réunir sous un seul et même article les autres crédits demandés pour le service de l'enseignement primaire. Antérieurement à l'année 1849, le Budget de l'instruction primaire se composait d'un seul article; dans le Budget de 1849, on a voulu simplement séparer tout ce qui était <i>traitement</i> des autres allocations; c'est ce qui a été fait.</p> <p>e) Ce chiffre est éventuel; le Gouvernement ne possède pas encore les éléments nécessaires pour fixer d'une manière certaine la quote-part de l'Etat dans les dépenses annuelles ordinaires de l'instruction primaire communale pour 1851.</p> <p>f) Cette somme a été transférée à l'art. 72. Il n'y a donc pas de diminution réelle de ce chef.</p> <p>g) Cette somme a été transférée à l'art. 75 ci-dessus.</p>	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»		
1,105,751 55	»	1,105,751 55	972,751 55	140,000 » (d)	(f) 7,000 »		
»	»	»	140,000 »	»	(g) 140,000 »		
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»		
1,215,751 55	»	1,215,751 55	1,222,751 55	140,000 »	147,000 »		
DIMINUTION. . . . . fr.				7,000 »			

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVIII.</b>		
LETTRES ET SCIENCES.		
78	a.	Encouragements, souscriptions, achats. . . . . 44,600 »
	b.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> . . . . . 6,000 »
	c.	— des documents rapportés d'Espagne . . . . . 4,000 »
	d.	Exécution et publication de la carte géologique . . . . . 6,000 »
79	»	Bureau de paléographie, annexé à la commission royale d'histoire. — Personnel. . . . .
80	»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique . . . . .
81	»	Observatoire royal. — Personnel (6 agents) . . . . .
82	»	— — Matériel et acquisitions. . . . .
83	»	Bibliothèque royale. — Personnel (15 agents). . . . .
84	»	— — Matériel et acquisitions . . . . .
85	»	Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel (7 agents) . . . . .
86	»	— — — Matériel et acquisitions . . . . .
87	»	Subsides à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .
<i>Archives du royaume.</i>		
88	»	Frais d'administration. — Personnel (12 agents). . . . .
89	»	— — Matériel . . . . .
90	»	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . . . . .
91	»	Archives dans les provinces. — Personnel (6 agents) . . . . .
92	»	Frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale . . . . .
93	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XVIII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
50,000	10,600	60,600	60,000	(a) 600	»	<p>a) Cette augmentation de 600 francs est spécialement destinée à allouer, à titre de supplément de pension, un subside annuel à M<sup>me</sup> veuve Weustenraad.</p> <p>Fen M. Weustenraad a été l'un des citoyens les plus distingués de la Belgique, par son caractère, son patriotisme et son talent. Il n'a laissé d'autre fortune à sa veuve que ses droits à une modique pension (900 francs), sur la caisse des veuves du Département de la Justice.</p>
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
14,840	»	14,840	14,840	»	»	
7,160	»	7,160	7,160	»	»	
26,680	»	26,680	26,680	»	»	
33,520	»	33,520	33,520	»	»	
8,600	»	8,600	9,600	»	(b) 1,000	
7,000	»	7,000	6,000	(b) 1,000	»	
»	4,000	4,000	4,000	»	»	
23,750	»	23,750	23,750	»	»	
2,600	»	2,600	2,600	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
10,800	»	10,800	10,800	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
5,000	»	3,000	3,000	»	»	
238,750	14,600	253,350	252,750	1,600	1,000	
Augmentation. . . . fr.				600 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIX.</b>		
<b>BEAUX-ARTS.</b>		
	a.	Encouragements, souscriptions, achats . . . . . 67,000 »
	b.	Publication du <i>Musée populaire de Belgique</i> . . . . . 5,000 »
94	c.	Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats . . . . . 5,000 »
	d.	Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers . . . . . 40,000 »
	e.	Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats . . . . . c) 10,000 »
95	»	Académie royale d'Anvers . . . . .
96	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .
97	»	— — — de Liège . . . . .
98	»	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel (6 agents). . . . .
99	»	— — — — Matériel et acquisitions . . . . .
100	»	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités — Personnel (2 agents). . . . .
101	»	— — — — Matériel et acquisitions. . . . .
102	»	Entretien du monument de la Place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.
103	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .
104	»	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments . . . . .
105	»	Commission royale des monuments. — Personnel (2 agents) . . . . .
106	»	— — — — Matériel. — Frais de déplacement. . . . .
107	»	Monument à ériger en commémoration du Congrès national . . . . .
108	»	Exposition nationale des beaux-arts. — Personnel, matériel, récompenses et encouragements aux artistes exposants . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIX . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
113,000	(b) 12,000	125,000	119,500	(a) 5,500	»	a) Cette augmentation provient : 1 <sup>o</sup> du nouveau crédit de 3,000 francs, porté sous le littéra b, pour la publication du <i>Musée populaire</i> de Belgique; et 2 <sup>o</sup> d'une augmentation de 2,500 francs du crédit alloué sous le littéra e pour les pensions des lauréats des grands concours. Pour la publication du <i>Musée</i> , voir l'annexe n° 3, insérée à la suite du Budget.
27,500	»	27,500	25,000	(d) 2,500	»	b) Cette somme est comprise dans celle de 67,000 francs, portée sous le littéra a. Elle est spécialement destinée au paiement du prix des objets d'art commandés pour la décoration du Palais de la Nation.
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
20,000	»	20,000	19,000	(e) 1,000	»	c) Voir l'annexe n° 4, insérée à la suite du Budget. (Augmentation pour les concours de de peinture, etc.)
5,100	»	5,100	5,100	»	»	
13,900	»	13,900	13,900	»	»	d) Cette somme est destinée à jeter les bases d'un musée moderne, de concert avec la ville d'Anvers, qui portera à son budget une somme égale pour la même destination.
3,800	»	3,800	3,800	»	»	
7,200	»	7,200	7,200	»	»	e) Depuis plusieurs années, l'administration du Conservatoire royal de musique de Liège sollicite une augmentation de crédit, motivée sur la diminution qu'éprouve le produit des rétributions payées par les élèves. Le Gouvernement a pu s'assurer que cette réclamation était fondée; il le prouvera par la communication des Budgets et des états des recettes et des dépenses de l'établissement pendant les dernières années.
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	f) Un arrêté royal du 24 septembre 1849 a décrété qu'un monument serait érigé à Bruxelles, en commémoration du Congrès national. La Belgique entière est appelée à faire les frais de ce monument, au moyen d'une souscription nationale, et l'accueil sympathique qu'on la mesure a généralement obtenu, donne l'assurance que cet appel sera entendu. Mais il convient que l'Etat lui-même intervienne dans la dépense; il faut, du reste, en attendant que les souscriptions soient recueillies, qu'on puisse disposer d'un certain fonds pour faire face aux premières dépenses. Une somme de 5,000 francs paraît suffisante pour le moment.
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,400	»	1,400	1,400	»	»	
4,600	»	4,600	4,600	»	»	
»	5,000	5,000	»	(f) 5,000	»	
»	20,000	20,000	»	(g) 20,000	»	g) Le crédit de 20,000 francs, porté sous l'art. 108 pour l'exposition nationale des beaux-arts, est le même que celui qui a été accordé pour l'exposition de 1848.
283,500	57,000	520,500	286,500	34,000	»	
AUGMENTATION. . . . . fr.				34,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XX.</b>		
SERVICE DE SANTÉ.		
109	»	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies . . . . .
110	»	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes, en cas d'épidémies. — Impressions et dépenses imprévues . . . . .
111	»	Académie royale de médecine . . . . .
	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique . . . . . 1,600 »
	b.	Frais de route et de séjour . . . . . 400 »
112	c.	Traitement du secrétaire du conseil . . . . . 1,200 »
	d.	Frais de bureau du conseil supérieur . . . . . 500 »
	e.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salu- brité . . . . . 500 »
TOTAL DU CHAPITRE XX. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XXI.</b>		
EAUX DE SPA.		
113	»	Subsidés pour les établissements publics de la commune de Spa . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XXI. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XXII.</b>		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
114	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés dont les emplois sont supprimés. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XXII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XXIII.</b>		
115	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XXIII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
39,500	»	59,500	39,500	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
4,200	»	4,200	»	(a 4,200	»	a) Voir l'annexe n° 5, insérée à la suite du Budget.
90,000	»	90,000	85,800	4,200	»	
AUGMENTATION . . . . fr.				4,200	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
»	10,000	10,000	10,000	»	»	
»	10,000	10,000	10,000	»	»	
9,900	»	9,900	9,900	»	»	
9,900	»	9,900	9,900	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	14	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours . . . . .
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale. . . . .
IV.	16	Frais de l'administration dans les provinces
•	•	Construction et restauration d'hôtels provinciaux. . . . .
V.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les arrondissements. . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Poids et mesures. . . . .
VII.	24	Voirie vicinale . . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Milice . . . . .
IX.	<i>ib.</i>	Garde civique. . . . .
X.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales . . . . .
XI.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .
XII.	26	Légion d'honneur et croix de fer. . . . .
XIII.	<i>ib.</i>	Agriculture . . . . .
XIV.	28	Industrie . . . . .
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur. . . . .
XVI.	30	— — — — — moyen . . . . .
XVII.	<i>ib.</i>	— — — — — primaire . . . . .
XVIII.	32	Lettres et sciences . . . . .
XIX.	34	Beaux-arts . . . . .
XX.	36	Service de santé . . . . .
XXI.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa . . . . .
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité . . . . .
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues. . . . .
		TOTALS. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
246,550 "	"	246,550 "	246,550 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
14,000 "	"	14,000 "	15,000 "	"	1,000 "	
870,882 "	10,300 "	881,082 "	881,082 "	"	"	
"	"	"	66,000 "	"	66,000 "	
271,000 "	"	271,000 "	271,000 "	"	"	
73,400 "	"	73,400 "	73,400 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
64,600 "	"	64,600 "	64,600 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
100,000 "	22,000 "	122,000 "	117,000 "	5,000 "	"	
785,500 "	"	785,500 "	785,500 "	"	"	
81,500 "	140,000 "	221,500 "	251,500 "	"	10,000 "	
651,800 "	"	651,800 "	685,800 "	"	52,000 "	
288,000 "	"	288,000 "	281,000 "	7,000 "	"	
1,215,751 35	"	1,215,751 55	1,222,751 35	"	7,000 "	
258,750 "	14,600 "	255,550 "	252,750 "	600 "	"	
285,500 "	57,000 "	520,500 "	286,500 "	54,000 "	"	
90,000 "	"	90,000 "	85,800 "	4,200 "	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
"	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	"	
9,900 "	"	9,900 "	9,900 "	"	"	
5,677,715 35	254,400 "	5,902,115 55	5,977,315 35	50,800 "	116,090 "	
DIMINUTION. . . . . fr.				63,200 "		

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 1.

## ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés, ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vieux-Jean . . . . .	Charles-Louis . . . . .	25 février 1814.	Huissier au gouvernement provincial de Brabant.
2	Polet . . . . .	Charles-Joseph . . . . .	5 mars 1805.	Chef de division au gouvernement provincial de Namur.
5	Hanquet, veuve de Barthélemy Delavacherie.	Jeanne-Françoise-Joséphine.	15 février 1807.	Professeur à l'université de Liège . . .
4	Noël . . . . .	Jean-Nicolas . . . . .	6 février 1785.	Id. id. . . . .
5	Durieux . . . . .	Pierre-Louis . . . . .	10 janvier 1784.	Messager au gouvernement provincial de Hainaut.
6	Pichuèque . . . . .	Pierre-Joseph . . . . .	11 décemb. 1788.	Chef de division au gouvernement provincial de Hainaut.
7	De Biefve, veuve de Pierre-Frang. Verhulst.	Marie - Jeanne - Charlotte - Octavie.	31 juillet 1815.	Professeur civil à l'école militaire . . .
8	Hensmans . . . . .	Pierre-Joseph . . . . .	12 sept. 1792.	Professeur à l'université de Gand. . . .
9	Houdet . . . . .	Philippe-Julien-Joseph . . . . .	26 février 1799.	Id. id. . . . .
10	Verbeeck . . . . .	François-Égide . . . . .	6 novem. 1779.	Id. id. . . . .
11	Bauchau, veuve de Charles-François Jacqmart.	Stéphanie-Josèphe . . . . .	6 mai 1788.	Professeur pensionné de l'université de Louvain.
12	De Behr . . . . .	Henri-Nicolas . . . . .	9 mars 1788.	Chef de bureau au gouvernement provincial de Liège.
15	Froidmont . . . . .	Henri-Joseph. . . . .	14 avril 1781.	Professeur à l'école de médecine vétérinaire.
14	Colette, veuve d'Antoine-Ignace Ruth.	Antoinette-Louise . . . . .	6 octobre 1810.	Professeur à l'université de Liège . . .
15	Buchholz, veuve de Jean-Philippe Molitor.	Jeanne-Sophie-Poncelet . . . . .	15 mai 1812.	Professeur à l'université de Gand . . .

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

de l'Intérieur, admis à la pension, du 29 décembre 1848 au 15 décembre 1849.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LA PENSION.	Observations.
Ans. Mois.						
15	5	854 58	184 "	Infirmités . . . . .	29 décembre 1848.	
18	2	2,994 "	906 "	Id. . . . .	22 janvier 1849.	
16	4	6,000 "	2,020 "	Veuve de professeur. . . .	4 avril 1849.	
50	"	6,000 "	6,000 "	Éméritat . . . . .	26 février 1849.	
11	5	671 "	175 "	Infirmités . . . . .	28 février 1849.	
55	4	2,805 "	1,651 "	Id. . . . .	26 janvier 1849.	
14	6	4,800 "	1,700 "	Veuve de professeur . . . .	31 mars 1849.	
50	"	6,000 "	6,000 "	Éméritat . . . . .	26 février 1849.	
12	0	4,000 "	1,045 "	Id. et infirmités . . . . .	7 avril 1849.	
51	"	6,000 "	6,000 "	Id. . . . .	22 juin 1849 . . . . .	Décédé le 14 novembre 1848. La jouissance de sa pension commençait à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 1848. Le paiement des arrérages a été fait aux héritiers du Sr Verbeeck.
55	11	6,000 "	2,116 "	Réversion. . . . .	15 décembre 1849.	
40	5	1,870 "	1,155 "	Age avancé et infirmités . .	12 id.	
15	4	4,000 "	899 "	Id. id. . . . .	10 id.	
15	5	4,000 "	1,524 "	Veuve de professeur. . . .	10 id.	
15	10	6,000 "	1,964 "	Id. id. . . . .	10 id.	
TOTAL. . . . fr.			54,255 "			

Il y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 1849, 115 pensions, montant à . . . . . fr. 190,510 "

8 pensions se sont éteintes pendant l'exercice 1849, s'élevant à . . . . . 25,642 "

15 pensions ont été accordées, montant à . . . . . 54,255 "

Augmentation de 7 pensions . . . . . 10,615 "

De manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1850, il y avait à servir 102 pensions, montant à . . . . . fr. 201,132 "

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 2.

## INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Tableau de répartition de la somme de 196,500 francs, allouée au chap. XVII, art. 72, litt. a.*

Athénée d'Anvers . . . . .	10,000	»
— d'Arlon . . . . .	12,000	»
— de Bruxelles. . . . .	25,000	»
— de Bruges . . . . .	10,000	»
— de Gand . . . . .	10,000	»
— de Hasselt . . . . .	12,000	»
— de Namur . . . . .	20,500	»
— de Tournay . . . . .	18,000	»
Collège d'Ath. . . . .	7,000	»
— de Beeringen . . . . .	2,000	»
— de Charleroy . . . . .	6,000	»
— de Chimay . . . . .	1,500	»
— de Dinant . . . . .	5,000	»
— d'Enghien . . . . .	5,000	»
— de Herve. . . . .	2,500	»
— de Huy . . . . .	5,000	»
— de Liège. . . . .	10,000	»
— de Mons . . . . .	10,000	»
— de Nivelles . . . . .	6,000	»
— de S'-Trond . . . . .	2,000	»
— de Soignies . . . . .	2,000	»
— de Tirlemont . . . . .	6,000	»
— de Tongres . . . . .	2,000	»
— d'Ypres . . . . .	5,000	»
Classes latines annexées à l'école primaire supérieure de Marche . . . . .	1,200	»
— — — de Thuin . . . . .	5,000	»
— — — de Virton . . . . .	2,000	»
Une partie des dépenses du concours . . . . .	5,800	»
TOTAL. . . . .	fr. 196,500	»

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

*Tableau de la répartition de la somme de 76,500 francs, allouée  
au chap. XVII, art. 72, litt. b.*

École commerciale et industrielle . . . . .	d'Andenne . . . . .	5,000 »
— — . . . . .	de Beaumont . . . . .	3,000 »
— — . . . . .	de Braine-le-Comte . . . . .	3,000 »
— — . . . . .	de Fleurus . . . . .	5,000 »
Cours d'agriculture y attaché. . . . .	— . . . . .	2,000 »
École industrielle . . . . .	de Gand . . . . .	10,000 »
Section industrielle du collège . . . . .	de Huy . . . . .	2,000 »
École industrielle . . . . .	de Liège . . . . .	5,000 »
École provinc. d'industrie, du comm. et des mines. . . . .	de Mons . . . . .	6,000 »
École commerciale et industrielle . . . . .	de Peruwelz . . . . .	5,000 »
École moyenne . . . . .	de Philippeville . . . . .	5,000 »
École centrale de commerce et d'industrie. . . . .	de Schaerbeek . . . . .	10,000 »
École commerciale et industrielle . . . . .	de St-Ghislain . . . . .	5,000 »
— — . . . . .	de S'-Hubert . . . . .	5,000 »
— — . . . . .	de Spa . . . . .	5,000 »
— — . . . . .	de Stavelot . . . . .	5,000 »
École industrielle et littéraire . . . . .	de Verviers . . . . .	6,500 »
École de commerce, d'industrie et d'agriculture. . . . .	de Visé . . . . .	5,000 »
École commerciale et industrielle . . . . .	de Wavre . . . . .	4,000 »
TOTAL. . . . . fr.		76,500 »

ANNEXE N° 5.

## CHAPITRE XIX. — ART. 94, LITT. b.

*Publication du MUSÉE POPULAIRE de Belgique.*

Un arrêté royal du 29 décembre 1848 a décrété la publication d'images propres à être répandues, à bon compte, dans les villes et dans les campagnes, ainsi que dans les écoles de l'enfance.

Cette entreprise est aujourd'hui en pleine voie d'exécution, et déjà l'on peut en espérer les plus heureux résultats.

Les premiers frais ont été payés sur les fonds de l'instruction publique et des beaux-arts. Mais comme l'exploitation du *Musée populaire* doit rapporter à l'État une partie assez notable de ses avances, il paraît convenable de décharger ces fonds d'une dépense qui ne constitue, en quelque sorte, qu'une avance, et de porter une allocation spéciale au Budget.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

On joint ci-après les arrêtés qui règlent le programme , le mode de publication et le cahier des charges pour l'exploitation.

**PUBLICATION D'IMAGES POPULAIRES.**

## ARRÊTÉ RÉGLANT LE PROGRAMME ET LE MODE DE PUBLICATION.

## LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté royal du 29 décembre 1848 (*Moniteur belge* du 30, n° 365), décidant la publication d'images populaires ;

Vu les propositions de la commission directrice, en date du 20 mars et du 14 mai 1849, sur le mode de cette publication ;

Vu les procès-verbaux des séances de la commission, notamment en ce qui concerne le programme de la collection à publier ;

## ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. Les images populaires seront publiées sous le titre de : *Musée populaire de Belgique*.

L'œuvre est divisée en séries, dont le programme est provisoirement fixé ainsi qu'il suit :

I. — *Série religieuse.*

Sujets religieux, d'après les tableaux des nos grands maîtres.

II. — *Série historique.*

Grands sujets de l'histoire nationale.

Portraits en pied et en buste, des Belges qui se sont illustrés dans le Gouvernement du pays, dans les armes, les sciences, les lettres, les beaux-arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie, ou qui se sont distingués comme bienfaiteurs de l'humanité.

Portraits, dans l'ordre chronologique, des souverains, des savants, des écrivains, des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des architectes, des musiciens, des voyageurs belges, etc.

Représentation, dans un ordre méthodique, des événements les plus intéressants de chaque époque.

III. — *Série monumentale.*

Monuments anciens et modernes.

Architecture civile, militaire, rurale et domestique.

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

IV. — *Série agricole.*

Procédés de l'industrie agricole :  
 Animaux domestiques; types remarquables; arbres et arbrisseaux; plantes utiles;  
 instruments de l'agriculture.

V. — *Série industrielle.*

Appareils et procédés de fabrication.  
 Moteurs de l'industrie.  
 Instruments des arts et métiers.  
 Procédés et instruments de la pêche.

VI. — *Série ethnographique et pittoresque.*

Costumes civils et militaires anciens et modernes.  
 Mœurs. — *Coutumes.*  
 Sites et ruines.

ART. 2. Le Département de l'Intérieur fait graver, à ses frais, sur bois, les planches du *Musée populaire*. Ces planches sont déposées, et les contrefacteurs sont poursuivis conformément à la législation sur la propriété littéraire et artistique.

ART. 3. Les artistes chargés de l'exécution des dessins et de la gravure se conforment au règlement d'ordre arrêté par la commission directrice, sous l'approbation du Ministre.

ART. 4. La fourniture du papier, l'impression, le coloriage et l'exploitation font l'objet d'une entreprise qui est confiée à un éditeur.

ART. 5. Les conditions de l'entreprise sont fixées par une disposition spéciale.  
 Bruxelles, le 26 mai 1849.

CH. ROGIER.

---

*Cahier des charges pour la mise en adjudication du MUSÉE POPULAIRE*  
 DE BELGIQUE.

---

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Revu son arrêté, en date du 26 mai dernier, réglant le programme et le mode de publication du *Musée populaire de Belgique*;  
 Vu les propositions de la commission directrice;

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ARRÊTE :

Il sera procédé à l'adjudication de l'impression, de la fourniture du papier et de l'exploitation du *Musée populaire de Belgique*, aux clauses et conditions suivantes :

ART. 1<sup>er</sup>. Le nombre des planches d'images conformes aux divers spécimens annexés au présent cahier des charges, à livrer à l'éditeur par le Gouvernement pendant le cours de son exploitation, sera de cinquante au *minimum* et pourra atteindre le nombre de cent.

ART. 2. La dimension des images du *Musée populaire* est uniforme et de 58 centimètres sur 43 centimètres. Le papier sera conforme à l'échantillon annexé au présent cahier des charges. Le poids de la rame de 500 feuilles de 90 centimètres sur 58 centimètres sera déterminé ultérieurement.

ART. 3. L'éditeur est tenu de publier toutes les planches qui lui seront livrées à cet effet, jusqu'à concurrence du *maximum* fixé ci-dessus à l'art. 1<sup>er</sup>.

Il est tenu de tirer cinq mille exemplaires au moins de chaque image, indépendamment du nombre d'exemplaires que le Gouvernement pourrait lui demander et qui lui seront payés au prix de vente, avec une remise de 15 p. %.

ART. 4. L'éditeur se charge, à ses frais, de la composition typographique des légendes, d'après les indications qui lui sont fournies et qui lui est interdit de modifier. Il est également tenu de se servir, pour l'impression de ces légendes, de caractères dont le type lui sera indiqué.

Toutefois, le Ministre se réserve de désigner les ateliers d'imprimerie auxquels le tirage des images sera confié et de régler leur part afférente dans ce travail.

L'éditeur payera aux imprimeurs, par tirage de mille bonnes feuilles, la somme de 20 francs par teinte, soit en noir, soit en couleur, la mise en train demeurant à la charge des imprimeurs. L'éditeur doit fournir les rehauts en bois et les clichés.

ART. 5. Dans l'intervalle des différents tirages, les planches restent déposées au Ministère de l'Intérieur.

ART. 6. La mise en vente dans les différents dépôts de la Belgique aura lieu, au plus tard, un mois après la date du bon à tirer donné par la commission, sous peine d'une amende de 20 francs par jour de retard.

ART. 7. Le coloriage des planches sera fait à la presse, ou par tout autre procédé approuvé par la commission; il sera conforme aux divers échantillons annexés au présent cahier des charges et composé de trois teintes au moins. Il sera établi un double spécimen pour le coloriage de chaque image; tous deux seront signés par le président de la commission et par l'éditeur, qui en conserveront chacun un.

ART. 8. L'éditeur sera obligé d'établir au moins un dépôt d'images dans toutes les villes du royaume, ainsi que dans les communes de 2,000 habitants et au-dessus. Il sera tenu de constater l'existence de ces dépôts par un certificat de l'administration locale, et ce, dans les deux mois qui suivront la mise en vente des pre-

## DE L'INTÉRIEUR , POUR L'EXERCICE 1851.

nières images populaires, sous peine d'une amende de 20 francs par jour de retard.

L'éditeur établira également le colportage, de telle façon que le colporteur passe, au moins une fois l'an, dans toutes les communes rurales du pays.

ART. 9. Tous les exemplaires seront revêtus d'un timbre par les soins du Département de l'Intérieur. La vente des images non revêtues de ce timbre est interdite. Tout exemplaire défectueux, soumis au timbre sera refusé et détruit.

ART. 10. Il est interdit à l'éditeur, sous peine de résiliation de son contrat, d'employer les planches des images populaires à un autre usage que celui auquel elles sont destinées ou pour servir d'illustration à un ouvrage quelconque. Cependant il pourra être autorisé à tirer des éditions de luxe dont le prix sera fixé par le Département de l'Intérieur.

ART. 11. Le *maximum* du prix de vente au public est fixé à cinq centimes l'exemplaire pour le quart de feuille et à dix centimes l'exemplaire pour la demi-feuille, sur les bases posées à l'art. 7.

Si le nombre des teintes dépasse trois, le prix de chaque image sera augmenté, au profit de l'éditeur, d'un centime pour chaque teinte supplémentaire que la commission jugera à propos de prescrire.

ART. 12. Le prix déterminé par l'article précédent pourra, pour certaines séries ou pour des sujets spéciaux, être porté à un chiffre supérieur, aux conditions à fixer par le Ministre, sur la proposition de la commission.

ART. 13. Le prix de chaque image à livrer au public sera indiqué en tête de la feuille.

ART. 14. L'adjudication aura lieu au plus offrant d'une somme qui sera versée au trésor par tiers et annuellement, sur une mise à prix de six mille francs, cette somme étant destinée à couvrir une partie des frais de dessin et de gravure des planches.

Si le nombre des planches livrées à l'éditeur pendant le cours de son exploitation dépasse le *minimum* de cinquante fixé à l'art. 1<sup>er</sup>, l'adjudicataire versera au trésor, pour chaque planche supplémentaire, un cinquantième du prix d'adjudication.

ART. 15. L'apposition du timbre sur les images se fera par demi-édition de 2,500 exemplaires.

ART. 16. La durée de l'entreprise est de trois années, qui prendront cours le 1<sup>er</sup> août 1849.

ART. 17. Il sera procédé à l'adjudication, le 9 juillet 1849, à onze heures du matin, à l'hôtel du Ministère de l'Intérieur, par-devant le secrétaire général du Département et le président de la commission directrice, délégués à cet effet.

Les soumissions seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ART. 18. Il est interdit à l'adjudicataire de transférer, sans le consentement du Ministre, à un autre éditeur, l'entreprise qui lui aura été adjugée.

ART. 19. En cas de contestation, l'éditeur se soumet à la décision de trois arbitres, dont un est désigné par le Département de l'Intérieur, un autre par l'éditeur et le troisième par le tribunal de première instance.

ART. 20. S'il en est requis, même dans le cours de l'entreprise, l'éditeur produira, pour garantie de l'entière exécution de son contrat, une caution personnelle et solidaire, qui devra être agréée par le Ministre.

ART. 21. Dans aucun cas, des demandes d'indemnité, pour cause de pertes encourues, ne seront admises.

ART. 22. Le Ministre se réserve le droit, sans avoir égard aux prix soumissionnés et sans être tenu de motiver son choix, d'accorder la préférence à celui ou à ceux des concurrents qu'il trouvera convenir, ou même de ne donner aucune suite à l'adjudication.

ART. 23. Les droits de timbre et d'enregistrement auxquels l'adjudication donnera lieu, seront à charge de l'adjudicataire, ainsi que ceux du présent cahier de charges et du compte à liquider.

Bruxelles, le 6 juin 1849.

CH. ROGIER.

---

---

ANNEXE N° 4.

CHAPITRE XIX. — ART. 94, LITT. c.

*Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. —  
Pensions des lauréats.*

Un arrêté royal du 25 février 1847 a rendu annuels les grands concours qui avaient été institués par l'arrêté du roi Guillaume, du 13 avril 1817, et qui n'avaient lieu que tous les deux ans. Le nombre des bourses s'est par suite trouvé porté à 4, ce qui nécessite une allocation annuelle de 40,000 francs.

---

## DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 5.

## HYGIÈNE PUBLIQUE.

*Note à l'appui des crédits proposés au chapitre XX, art. 112.*

1° A. Le conseil supérieur d'hygiène publique, institué par un arrêté royal du 15 mai 1849, est appelé à rendre à l'administration d'importants services. Il a pour mission d'éclairer le Gouvernement sur les mesures à prendre ou à provoquer dans l'intérêt de la salubrité publique et du bien-être matériel des populations. Ses travaux embrassent l'étude de toutes les questions d'hygiène publique en général et spécialement de celles qui ont pour objet l'amélioration du sort de la classe ouvrière et pauvre. Il poursuit l'accomplissement de sa mission avec un zèle qu'il est juste de reconnaître, et en accordant à ses membres des jetons de présence, le Gouvernement ne leur donne qu'une faible marque de l'intérêt qu'il prend à leurs travaux.

B. L'appréciation de certains points d'hygiène locale peut nécessiter, comme cela est déjà arrivé, le déplacement d'un ou de plusieurs membres du conseil, délégués à l'effet d'examiner, sur les lieux, les mesures à prendre dans l'intérêt de la santé publique. Ces déplacements sont peu fréquents et n'ont lieu qu'en cas d'absolue nécessité. On peut, du reste, s'en convaincre par l'exiguïté de la somme qui est destinée à en couvrir le frais.

C. Quant au secrétaire du conseil, ses occupations sont nombreuses et variées. Outre les travaux de rédaction et les écritures dont il est chargé, il a à s'occuper des recherches que nécessite l'examen des questions soumises au conseil et des études préparatoires qu'exige la solution de ces questions. Rien de plus juste, par conséquent, que de rémunérer ce travail par un traitement proportionné à son importance.

2° Le libellé de cet article justifie suffisamment la dépense qu'il a pour objet. Non-seulement le conseil supérieur doit pouvoir subvenir à ses frais de bureau, mais il doit avoir, en outre, le moyen de pourvoir aux frais d'impressions des documents ou des rapports dont la publication peut offrir de l'utilité.